



Mercredi 3 novembre 2021

EXERCICE TSUNAMI

La préfecture des Bouches-du-Rhône se prépare au risque tsunami

Jeudi 4 novembre 2021

Ce jeudi 4 novembre, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise un exercice de sécurité civile en configuration d'état-major (sur table) face au risque « tsunami » auquel participeront les communes de Cassis, Fos-sur-Mer, Marseille, Martigues, la Métropole Aix-Marseille-Provence, des exploitants industriels (Elengy-Cavaou, Esso-Fos, Fluxel-Fos, Plateforme pétrochimique de Lavéra), des opérateurs réseaux (EDF Martigues-Ponteau, ENEDIS et RTE), ainsi que le Parc national des Calanques et la CMA-CGM.

Il se déroulera à partir de 10 heures.

Des actions de terrain, à l'échelle communale avec mobilisation de « plastrons », sont prévues et porteront sur l'évacuation de la population et la mise à l'abri sur des points hauts.

Cet exercice qui s'inscrit dans un cycle d'entraînement à la gestion des risques a pour principal objectif de tester la diffusion de l'alerte descendante du niveau national par le Centre national d'alerte aux tsunamis (Cenalt) au niveau local en préfecture, services de secours, communes, exploitants industriels et opérateurs.

La rapidité de la diffusion de l'alerte est un enjeu majeur. Le laps de temps entre la survenue d'un séisme et l'arrivée de la première vague sur le littoral méditerranéen est assez court, de l'ordre d'une heure environ.

Les sirènes SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) situées à Fos-sur-Mer, Martigues, Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône retentiront, et émettront durant une minute et quarante-et-une seconde, le signal d'alerte indiquant, en temps normal, à la population avoisinante de se mettre à l'abri.

Outre la chaîne d'alerte, les procédures virtuelles de mise à l'abri des personnes et de mise en sécurité des installations industrielles seront également testées. Enfin, cet exercice a également pour but de sensibiliser la population sur les réflexes à adopter face à une situation de ce type.

À la préfecture, le centre opérationnel départemental (COD) sous l'égide du préfet, sera activé durant l'exercice. Parallèlement, les communes et les exploitants industriels armeront leurs postes de commandement.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Consignes à la population

- Dans le cadre de cet exercice et conformément au plan ORSEC départemental, les sirènes d'alerte à la population seront réellement déclenchées, en simulation du début d'alerte: s'agissant d'un exercice d'état-major, **aucune action particulière n'est attendue de la part de la population.**
- Pour reconnaître le signal d'alerte et les réflexes à adopter en cas d'évènement réel pouvant impacter la population, consultez le site de la préfecture : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Exercice-ORSEC-TSUNAMI-Jeudi-4-novembre>
- En cas de tsunami : les bons réflexes !
 - gagnez les hauteurs à pied
 - respectez les consignes des autorités
 - ne prenez pas votre voiture
 - si vous êtes en mer, dirigez-vous vers le large
 - restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent tout danger écarté, ce qui peut prendre de nombreuses heures.
- Ne relayez pas sur les réseaux sociaux des rumeurs ou de fausses informations.

Références utiles

- le site de la direction des applications militaires du CEA :
www-dase.cea.fr/

- Articles rédigés par François SCHINDELE et Hélène HEBERT du Cenalt :
www.encyclopedie-environnement.org/sol/tsunamis-connaître-prevoir/
www.pourlascience.fr/sd/geosciences/tsunamis-les-lecons-du-passe-20662.php

- S'agissant du Système d'Alerte et d'Information des Populations, SAIP, le site du ministère de l'Intérieur :
www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Qu-est-ce-que-le-SAIP

- Article publié sur le site de la Préfecture et Fiches réflexes à destination des populations :
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Exercice-ORSEC-TSUNAMI-Jeudi-4-novembre>

Merci de relayer le message de début d'exercice qui sera publié jeudi matin sur le fil twitter et la page facebook de la préfecture ainsi que le message de fin d'exercice publié dans l'après-midi.

<https://twitter.com/Prefet13>

<https://www.facebook.com/Prefet13>

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

